

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Date de la convocation : 19 Juin 2026

N° 26.06.29.08

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Laurence SALVI.

PRÉSENTS : M. GROS, Mme VELAY, Mme SALVI, M. GALIBERT, Mme CILIA, M. BRUNO, Mme MANISSIER-RAMIREZ, M. PAUTHE, M. SENNANE, M. VAN BRUSSEL, Mme M. DIAZ, Mme MICHEL, Mme VIEL, Mme DEMOUEAUX, Mme SABOURET, M. BARBIÉ, Mme S. DIAZ, M. SIMON, M. DUPRE, Mme ANIEN, M. ROQUE, M. VIEUBLED, M. VALEY, M. MICHEL, M. ROESCH, M. SAVY, Mme MERLET, Mme SALHI, Mme PARPILLON, M. LANDAIS, Mme BOUALLEG

PROCURATIONS : M. FADILI en faveur de M. PAUTHE
Mme CACCIAPAGLIA, en faveur de M. BRUNO

Vitalité de la vie culturelle locale

TARIFICATION DE LA MEDIATHEQUE THEODORE MONOD

A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Madame Christine CILIA, adjointe déléguée à la Culture, à la Vie associative, au Sport, au Patrimoine et à la Mémoire, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que la Médiathèque Théodore MONOD, gratuite depuis 2020, voit son coût de fonctionnement intégralement supporté par la Commune, pour un montant de 205 170 € en 2025.

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir la gratuité d'accès pour les Juvignacois, qui contribuent déjà au financement du service par la fiscalité locale, et d'instaurer une participation des usagers non-résidents, modulée selon leur âge et leur lieu de résidence.

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter, à compter du 1er septembre 2026, la tarification suivante pour l'inscription à la Médiathèque Théodore MONOD :

Médiathèque Théodore MONOD — Catégorie d'usagers	Tarif annuel
Juvignacois (tous âges)	Gratuit
Moins de 18 ans, résidents de Montpellier Méditerranée Métropole	Gratuit
Adultes, résidents de Montpellier Méditerranée Métropole	15 €
Hors Montpellier Méditerranée Métropole (tous âges)	25 €

Cette tarification préserve la gratuité pour les Juvignacois tout en organisant une participation proportionnée des usagers extérieurs à la commune.

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la nouvelle tarification de la Médiathèque Théodore MONOD telle que présentée ci-dessus ;

DE FIXER l'entrée en vigueur de cette tarification au 1er septembre 2026 ;

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 du budget de fonctionnement de la ville ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendus nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Serge GROS

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER